AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0959
FR0000124232-FS0454

22 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IRD NORD PAS DE CALAIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 avril 2016, complété par un courrier reçu le 22 avril 2016, la société anonyme Copernic[1] (139-147 rue Paul Vaillant Couturier, 92240 Malakoff) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IRD NORD PAS DE CALAIS et détenir 204 000 actions IRD NORD PAS DE CALAIS représentant autant de droits de vote, soit 7,03% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IRD NORD PAS DE CALAIS hors marché.

[1] Contrôlée à hauteur de 93,44% par Humanis Prévoyance, une institution de prévoyance régie par le livre IX du code de la sécurité sociale.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 903 273 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.